Vente Pour Taxes d'Etat et Propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DE TAXES.

PARCELLES D'OBLIGATIONS, SIXIEME DISTRICT.

En vertu du mandement de saisir à moi adressé par le Collecteur de l'Etat de la Louisiane, et à lui par le receveur de Taxes de l'Etat de la Louisiane, pour moi exécuter, dans la paroisse de Jefferson, comme suit, savoir: Les parcelles d'obligations ci-après désignées, appartenant à l'Etat de la Louisiane, et dues par les personnes ci-après désignées, pour taxes d'Etat, pour les années 1873, 1874, 1875 et 1876, montant à la somme de $1 75, avec les intérêts, frais et charges qui en découlent, depuis leur échéance, et pour lesquelles j'ai reçu ledit mandement, j'ai saisi et mis en vente, et je vends par les présentes, pour comptant, aux enchères publiques, devant la porte de la Cour de District de la paroisse de Jefferson, dans la ville de Gretna, le premier lundi de décembre, 1880, entre les heures légales de midi et de trois heures de l'après-midi, les parcelles d'obligations ci-après désignées, savoir:

Parcelle d'obligation No. 1, pour $1 75, due par Jacques Bonnet